Réunion du Bureau
Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon – Cap-Ferret

Dimanche 19 mars 2017 à 10h00

Carré des Sauveteurs SNSM - Cap-Ferret Océan

Membres présents :

NOM Prénom	Etat
ARSONNEAUD Hélène (trésorière)	Présent
ARSONNEAUD Luc (trésorier adjoint)	Présent
COLLEDANI Fred (président)	Présent
SORBIER Boris (secrétaire)	Présent

Pièces jointes :

- Projet de planning et de tarifs (document de travail provisoire)

ORDRE DU JOUR

1. Mode de fonctionnement du Club (hiver, été, plannings, formateurs, BNSSA, secourisme, tarifs, …) - planification des activités pour 2017/2018
2. Cabane plage de l'Horizon (financement, conception, construction)
3. Participation/présence aux championnats de gironde à Lacanau
4. Participation/présence aux championnats de France UNSS à Arcachon
5. Lettre de mission Directeur de l'école
6. Prospection logiciel administration association
7. Formation et recyclage des formateurs (FFSS)

COMPTE-RENDU

1- Mode de fonctionnement du Club (saison 2017/2018)

Les membres du Bureau souhaitent se pencher et proposer un mode de fonctionnement du Club pour la saison sportive 2017/2018. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Comité directeur puis de l'assemblée générale.

Ces projets d'organisation et de tarifs ne sont pas définitifs et sont encore susceptibles d'évoluer jusqu'à l'AG.

L'association proposera 3 formules correspondant à des prestations particulières :

- Le Club « Hiver » : prestations s'étalant de d'octobre à juin au profit des adhérents ;
- Le Club « Eté » : prestations fournies pendant les mois de juillet et août au profit des adhérents ;
- L'Ecole Estivale : prestations commerciales fournies pendant les mois de juillet et août au profit des estivants.

Le Club « Hiver » :

Le Club « Hiver » proposera des prestations en continu du 1er octobre 2017 (date de prise d'effet des licences) jusqu'au mois de juin 2018

- Séances en Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 créneau chaque mercredi après midi (14h/17h) et samedi matin (9h/12h). La durée des séquences pédagogiques au sein de ces créneaux sera adaptée en fonction de l'affluence, des conditions climatiques, des âges, des niveaux, etc … (2 x 1h30, 1 x 2h00, 1 x 3h00, …).
  Samedi matin, meilleur choix pour éviter la circulation, profiter du marché pour les parents, disponibilité des formateurs bénévoles et généralement il y a moins de vent le matin.
  Ces créneaux « Milieu naturel » pourront être adaptés selon les conditions climatiques pour se dérouler sur la plage, en forêt voire en salle.
- Séances en Piscine (Andernos) : adultes le lundi soir avec la SNSM (21h30/23h), adultes/enfants le vendredi soir avec les pompiers (20h/21h) adultes/enfants le dimanche matin avec les pompiers (8h/10h).
  Action Fred : convention avec les pompiers pour mutualisation des créneaux.
  Action Boris : convention avec la SNSM pour mutualisation des créneaux.
- Encadrement bénévole :
  L'encadrement des séances par les formateurs bénévoles du Club nécessite la mise en œuvre des dispositions particulières suivantes :

  - Tous les formateurs bénévoles impliqués doivent être titulaires de leur licence de la saison en cours et à jour de leur cotisation (idem pour les élèves),
  - Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 formateur pour 16 élèves maximum (adultes ou mineurs) avec une **limite de 8 élèves maximum à l'eau en simultané**. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place,
  - Piscine : 1 formateur pour 16 élèves maximum pouvant être à l'eau en simultané. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place. Il est fortement possible que la piscine exige la présence d'un BEESAN sur place (à confirmer avec la piscine),
  - A terre : pas de contrainte au niveau des diplômes, 1 formateur pour 16 élèves maximum.

- Tarifs (licence 15€ comprise) :
    - Adhérents : 160€ (145+15),
    - Familles (lien de parenté établi : conjoint, enfants, petits-enfants, neveux, nièces, …) : -10% au 2ème soit 145€ (130+15), -50% au 3ème et suivants soit 85€ (70+15),
    - Dirigeants et Formateurs Bénévoles (liste établie par le Club) : 85€ (70+15).

Le Club « Eté » :

Cette formule, dédiée aux mois de juillet et août sera strictement réservée aux résidents de la Presqu'île et des communes du Nord-Bassin et aux adhérents du Club « Hiver ».
Cette disposition est nécessaire afin d'éviter les interférences entre le Club « Eté » et l'Ecole Estivale.

Les prestations proposées pour le Club « Eté » de juillet et août 2018 seront les suivantes :

- Séances en Milieu naturel (Océan et eau plate) : 4 créneaux d'une durée de 2h00 par semaine le matin de 9h à 11h (du lundi au jeudi ?).
- Encadrement bénévole : idem Club « Hiver ».
- Tarifs :
    - Adhérent pour les 2 mois : 160€ (145+15),
    - Familles pour les 2 mois (lien de parenté établi : conjoint, enfants, petits-enfants, neveux, nièces, …) : -10% au 2ème soit 145€ (130+15), -50% au 3ème et suivants soit 85€ (70+15),
    - Adhérent pour 1 seul mois : 90€ (75+15),
    - Familles pour 1 seul mois (lien de parenté établi : conjoint, enfants, petits-enfants, neveux, nièces, …) : -10% au 2ème soit 80€ (65+15), -50% au 3ème et suivants soit 45€ (30+15),
    - Déjà adhérent Club « Hiver », pour 1 ou 2 mois : 80€ (à régler en supplément de la cotisation hiver).

L'Ecole Estivale :

Il est rappelé que l'Ecole Estivale propose des prestations commerciales sous forme de stages hebdomadaires (4 séances) en juillet et août au profit des estivants non adhérents du Club « Hiver » et non résidents des communes du Nord-Bassin.

- Séances en Milieu naturel (Océan et eau plate) : 4 créneaux d'une durée de 2h00 par semaine le matin de 9h à 11h (du lundi au jeudi ?). Pour l'été 2018, il a été convenu de mutualiser les créneaux avec le Club « Eté » en raison du faible nombre d'inscriptions envisagées. Si le nombre d'inscriptions venait à le justifier, de nouveaux créneaux pourraient être ouverts sous réserve de la disponibilité des formateurs.

- Encadrement bénévole : idem Club « Hiver ». Pour l'été 2018, la rémunération du formateur n'est pas envisageable dans la mesure où cela pré suppose la détention d'un Brevet d'Etat ou Brevet Professionnel et que le chiffre d'affaire de l'école sera insuffisant pour pouvoir l'assurer. Toutefois, l'indemnisation d'un ou plusieurs formateurs bénévoles particulièrement investis sur la base des indemnités kilométriques pourrait être envisagée à l'issue et au regard du bilan financier de l'Ecole.
- Tarifs pour une semaine de stage comportant 4 créneaux de 2h00 :
    - Tarif de base pour 1 personne pendant 1 semaine : 140€ (125+15),
    - Semaines supplémentaires : 125€ (140-15),
    - Familles (lien de parenté établi : conjoint, enfants, petits-enfants, neveux, nièces, …) : -10% au 2ème soit 125€ (110+15), -50% au 3ème et suivants soit 80€ (65+15),
    - Semaines supplémentaires familles : 2ème 110€ (125-15), 3ème et suivants 65€ (80-15).

Les Formations secourisme (PSC 7h00, PSE 1 35h00, PSE 2 28h00) :

Formations ponctuelles sous forme d'un stage à l'initiative du formateur qui souhaite s'engager dans cette démarche.
Le formateur intéressé choisi les dates, le lieu de stage, il propose le montage financier (incluant sa rémunération éventuelle ainsi que l'ensemble des charges dont la licence et la ponction FFSS), il propose un tarif forfaitaire par stagiaire.
Après approbation du comité Directeur (ou du Bureau), le Club assure le soutien financier tels que le paiement des acomptes et autres charges, l'encaissement des chèques, la rémunération éventuelle du formateur (indemnisation, chèque emploi associatif, …), le soutien administratif (convocations, diplômes, relation FFSS, …), le soutien logistique (salle de cours), la publicité du stage, ….
Attention, le Club ne dispose pas du matériel de secourisme pour les formations.

Les Formations BNSSA :

Formation ponctuelle sous la forme d'un stage à l'initiative du formateur dans les mêmes conditions que précédemment.

Formation continue d'octobre à mars assurée par le Club pour les adhérents au tarif de 150€.
Cours en salle à prévoir pour la partie théorique du BNSSA. Ce tarif n'inclus pas la formation PSE1 obligatoire pour se présenter à l'examen.

2- Cabane plage de l'Horizon

Un devis a été réalisé par un charpentier local pour une cabane de 20 m² (démontable et transportable) posée sur une plateforme caillebotis de 50 m² couverte par du bac acier (plans fournis). Le montant total de la réalisation, fournitures et main d'œuvre, avoisine les 15000,00€ TTC.

Plusieurs pistes sont évoquées afin de réduire le coût de cette cabane :

- Négocier avec la Mairie la prise en charge et la mise en place de la plateforme caillebotis ;
- Faire approvisionner le bois (éléments d'ossature et bardage) à moindre coût par une connaissance de Luc et Hélène. Ceci pré suppose de fournir le détail des matériaux nécessaires avec les longueurs, les sections, les épaisseurs, … Le Club devra assurer le coût du transport et du traitement autoclave ;
- Participer à la construction de la cabane avec le charpentier concepteur afin d'accélérer le chantier et réduire ainsi le coût de la main-d'œuvre.

Les modalités de montage de la cabane (en juin) et de démontage (en septembre) devront être définies.

Action Fred : récupérer les sections et longueurs du bois.
Action Luc : faire faire le devis correspondant au débit de bois.

3- Participation/présence aux championnats de gironde à Lacanau

Non traité.

4- Participation/présence aux championnats de France UNSS à Arcachon

Non traité.

5- Lettre de mission Directeur de l'école

Non traité.

6- Prospection logiciel administration association

Rappel :
Un cahier des charges a été établi et soumis à l'ensemble des membres du Bureau. Sur la base de ce cahier des charges 10 logiciels dédiés ont été pré évalués par Fred. 4 d'entre eux ont été retenus.

L'un d'entre eux « AssoConnect » a fait l'objet d'une démonstration en ligne suivie par Fred et Boris. Ce dernier semble être tout à fait pertinent et répondre parfaitement aux besoins exprimés (voir cahier des charges). Les 3 autres solutions logicielles doivent encore être évaluées.

Discussion :
Les démonstrations en lignes de ces 3 derniers logiciels ne sont pas disponibles, la seule solution consiste a s'inscrire (gratuitement) sur le site du logiciel et à le tester.
Il en résulte que, au vu de la qualité du produit présenté et de la charge de travail que représenterait l'évaluation des autres logiciels, le Bureau décide de retenir le logiciel « AssoConnect ».
La première formule (< 250 adhérents) est à 19€ TTC sachant que le premier mois est gratuit (test du produit).

Afin de pouvoir s'approprier le logiciel, le Bureau prévoit de souscrire à cet abonnement 3 mois avant le début des activités fixé au 1er octobre 2017 (date de prise d'effet des licences) soit au 1er juillet 2017.
Le coût prévisionnel du logiciel d'administration doit donc être actualisé pour l'année 2017 : 19,00€ x 5 mois = 95,00 €

Un bilan sera fait après un an d'utilisation.

7- Formation et recyclage des formateurs (FFSS)

Non traité.

QUESTIONS DIVERSES

Le point suivant a été abordé en complément de l'ordre du jour.

8- Ouvertures du compte bancaire

Comptes ouverts le samedi 18 mars.
Ont été payés 35€ de frais d'ouverture (Livret A : 20€ et part Sociétaire : 15€).
Ont été encaissés 450€ de chèques correspondants aux cotisations (manque la cotisation d'Alex).
Les moyens de paiement (chéquiers) devraient être disponibles pour le 25 mars.
La carte bancaire et l'abonnement pour la gestion des comptes par Internet sont différés.

LISTE DES POINTS RESTANTS A TRAITER

1. Participation/présence aux championnats de gironde à Lacanau
2. Participation/présence aux championnats de France UNSS à Arcachon
3. Lettre de mission Directeur de l'école
4. Formation et recyclage des formateurs (FFSS)

LISTE DES ACTIONS

Action Fred : établir une convention avec les pompiers pour mutualisation des créneaux piscine.
Action Boris : établir une convention avec la SNSM pour mutualisation des créneaux piscine.
Action Fred : récupérer les sections et longueurs du bois pour la réalisation de la cabane.
Action Luc : faire faire le devis correspondant au débit de bois pour la réalisation de la cabane.

PROCHAINE REUNION

Prochaine réunion du Bureau à planifier en fonction des besoins et avancement.
Ordre du jour : voir 'LISTE DES POINTS RESTANTS A TRAITER' et suivi/revu des actions.

Une réunion du Comité Directeur doit être organisée prochainement. Les comptes-rendus des précédents Bureaux seront soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Fait à Lège Cap-Ferret le 22 mars 2017

Le secrétaire
Boris Sorbier
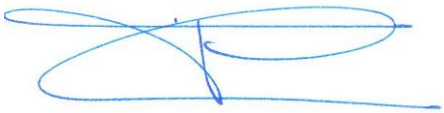
Le Président
Fred Colledani